



Bâle, le 19 mai 2022

Communiqué aux médias

Augmentation des prix de référence pour les céréales fourragères et les protéagineux bio

Lors de la Table ronde des prix de référence du 17 mai 2022, des représentants des producteurs, des fabricants d'aliments fourragers et des importateurs ont modifié les prix de référence des céréales fourragères Bourgeon.

Les prix de référence augmentent de deux francs pour l'orge et le triticale, de trois francs pour le maïs grain et le seigle fourrager et de quatre francs pour le blé fourrager et l'avoine. L'augmentation des prix de référence est encore plus nette pour les protéagineux: Elle est de quinze francs pour le soja et le lupin, de onze francs pour la féverole et de six francs pour le pois protéagineux. Les représentants des éleveurs ont soutenu ces augmentations de prix dont vont bénéficier les producteurs de grandes cultures. Cela permet d'un côté de couvrir les augmentations des coûts de production (carburants, machines) des fermes de grandes cultures, et de l'autre de tenir compte de la forte demande pour les protéagineux. Sur la base de l'augmentation des prix de référence, de celle qui est attendue pour la part indigène (de 60 à 80 pourcents) et de celle des prix des importations, il faut s'attendre pour cet automne à une très forte augmentation des prix des aliments fourragers. Les éleveurs s'efforcent de leur côté de reporter ces augmentations de coûts sur leurs partenaires commerciaux.

Les conditions de prise en charge de swiss granum restent valables pour la commercialisation de la récolte de cette année.

Mauvaise récolte en 2021 à cause de la météo

Malgré l'augmentation des surfaces de grandes cultures grâce à l'arrivée de nouveaux producteurs, il n'a pas été possible d'augmenter l'offre indigène de céréales fourragères en 2021 à cause des mauvaises conditions météorologiques (grêle, tempêtes, longues périodes de pluie). Les 28'617 tonnes de céréales fourragères de la récolte 2021 ont pu être prises en charge, soit 19 pourcents de moins que l'année précédente. La diminution a touché presque toutes les cultures. Le maïs a particulièrement souffert du mauvais temps et il en a été récolté 49 pourcents de moins que l'année précédente. Seule la quantité de soja a pu être augmentée – de 20 pourcents. La part indigène se situe autour de 59 pourcents, soit 20 pourcents de moins qu'en 2021.

Les besoins en aliments fourragers ont augmenté de 6.7 pourcents dans la même période.

Mesures pour le maïs grain, l'orge, l'avoine, le triticale et le seigle fourrager

Sur la base d'une légère augmentation des surfaces des cultures et de leur état actuel, il faut s'attendre à un plein autoapprovisionnement pour l'orge, l'avoine, le triticale et le seigle fourrager, et à une forte proportion de production indigène pour le maïs grain. Les mesures suivantes ont donc été décidées: un embargo de commercialisation pour les importations Bourgeon des sortes de céréales concernées à partir respectivement du 15 juillet 2022 et du 30 septembre 2022 (pour le maïs grain), et aussi des restrictions de commercialisation pour la marchandise de reconversion indigène à partir de la récolte 2022 avec une retenue sur le prix de référence. Le montant de cette retenue équivaut à la différence entre le prix conventionnel et les prix bio de référence. Ce montant est utilisé pour financer des déclassements en cas de surapprovisionnement. Ce mécanisme de régulation n'a jamais dû être actionné ces dernières années et toutes les céréales de reconversion ont pu être écoulées en bio.

Encouragement des légumineuses à graines

L'utilisation des légumineuses à graines indigènes a pris encore plus d'importance à cause du renforcement des directives pour l'alimentation des ruminants bio à partir du 1^{er} janvier 2022. Il a donc été décidé de continuer d'encourager le développement de ces cultures. Suite à l'augmentation des prix de référence, cette contribution d'encouragement a été baissée de 32 Fr./dt à 27 Fr./dt. Le montant compensatoire pour la féverole et le pois protéagineux a en contrepartie été porté de 3 Fr./dt à 5 Fr./dt pour mieux encourager ces cultures.

Prix de référence pour les céréales fourragères Bourgeon 2022

Céréales fourragères / légumineuses à graines (Fr./dt)	
Blé fourrager	87.00
Orge	78.00
Avoine	66.00
Triticale	79.00
Maïs grain	85.00
Pois protéagineux	93.00 + 5.00 de montant compensatoire = total 98.00
Féverole	88.00 + 5.00 de montant compensatoire = total 93.00
Lupin	114.00 + 27.00 de contribution d'encouragement = total 141.00
Soja	125.00 + 27.00 de contribution d'encouragement = total 152.00
Seigle fourrager	77.00
Cultures associées légumineuse / céréale	Prix selon la moyenne pondérée des deux composants

Retenue sur les céréales fourragères indigènes

Une retenue de 1.– Fr./dt sera prélevée sur les prix de référence de toutes les céréales fourragères indigènes. Cette retenue est liée à des objectifs précis et servira à l'encouragement de la production indigène de légumineuses à graines. La retenue sera prélevée par les centres collecteurs. Il n'y aura de nouveau pas de prélèvements sur les importations de céréales fourragères pendant l'année céréalière 22/23.

Céréales germées

Blé: 84.– Fr./dt; seigle: 77.– Fr./dt (mais selon accord avec l'acheteur pour les grandes quantités);
épeautre: 57.– Fr./dt (mais selon accord avec l'acheteur pour les grandes quantités).

Prix et conditions de prise en charge actuels: www.bioactualites.ch > Marché > Produits > Grandes cultures.

Informations supplémentaires

David Herrmann, Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, david.herrmann@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7'500 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 1'200 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch